

# COMPTE-RENDU SUCCINCT DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

## **SEANCE DU 22 MARS 2017**

*L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux mars, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le quinze mars 2017 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.*

Le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures trente minutes. Il est procédé à l'appel nominal :

**PRESENTS :**

M. Hugues PORTELLI, *Maire,*

M. HAQUIN, Mme PEGORIER-LELIEVRE, M. NACCACHE, Mme MARY, M. BLANCHARD, Mme BOUVET, M. TELLIER, Mme DUPUY, M. PICARD-BACHELERIE,

*Adjoints au Maire.*

Mme BERNIER, Mme YAHYA, M. LANDREAU, M. CAZALET, M. BUI, Mme OEHLER, M. LAHSSINI, Mme GUTIERREZ, Mme MEZIERE, Mme DE CARLI, Mme ROCK, , M. RAVIER, M. KHINACHE, Mme CASTRO FERNANDES, M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. QUINETTE, M. CLEMENT,

*Conseillers Municipaux.*

**ABSENTS EXCUSES :**

Mme CHIARAMELLO (pouvoir à Mme PEGORIER-LELIEVRE)

M. HERBEZ (pouvoir à M. HAQUIN)

Mme NEVEU (pouvoir à M. TELLIER)

M. QUENUM (pouvoir à M. PORTELLI)

**ABSENTS :**

Mme SEVIN-ALLOUET

M. EL MAHJOUBI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

*Mme CASTRO FERNANDES* qui en accepte les fonctions, est nommée secrétaire de séance.

## I - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 15 DECEMBRE 2016 ET DU 31 JANVIER 2017

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

## II - COMMUNICATIONS DU MAIRE

### 1) **Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire procède à la présentation du compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

## III - AFFAIRES GENERALES

### **Le CONSEIL MUNICIPAL :**

### 1) **PROCEDE** aux dites modifications de postes suivantes pour tenir compte de l'évolution des services comme suit :

NOMBRE	POSTES A CREER SUR LA VILLE	SERVICES	MOTIFS
3	Adjoint administratif	Finances + Culture	Recrutement DAF + reclassement Culture
1	Educateur des APS	Sports	Recrutement
4			
NOMBRE	POSTES A SUPPRIMER	SERVICES	MOTIF
1	Attaché	Relations Publiques	Retraite
1	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Finances	Recrutement sur autre grade
1	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	Technique	Avancement de grade
1	Technicien	Technique	Avancement de grade
1	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	Technique	Avancement de grade
1	Adjoint technique principale 2 <sup>ème</sup> classe	Technique	Avancement de grade
1	Adjoint technique à 80%	Technique	Recrutement à 100%
2	Adjoint technique à 39%	Technique	Vacance + recrutement à 100%
1	ATSEM principale 2 <sup>ème</sup> classe	Action Educative	Vacance
1	Auxiliaire de puéricultrice 2 <sup>e</sup> classe 64%	Petite Enfance	Augmentation taux d'emploi
1	Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe 44%	Centre Socio-Culturel	Retraite
1	Educateur des APS hors classe	Sports	Mutation
1	Educateur des APS 2 <sup>ème</sup> classe	Sports	Recrutement sur autre grade
14			
	<b>Effectifs Budgétaires</b>	<b>502</b>	

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Votants : 33 Abstentions : 4 (M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. QUINETTE du Groupe « Générations Ermont »)**  
**Pour : 29**

- 2) - **APPROUVE** les conventions relatives à la mise à disposition du local de médecine professionnelle situé 37 bis rue Maurice Berteaux au profit de la commune de Saint-Leu-la-Forêt et du Syndicat Intercommunal de la Piscine des Bussys et **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer, ainsi que tout document afférent ;  
 - **FIXE** à 20 € par demi-journée la participation des collectivités aux charges de fonctionnement ;  
 - **DIT** que le modèle de la présente convention sera valable pour toute autre commune demandant à bénéficier de cette mise à disposition.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

- 3) - **DECIDE** d'augmenter les vacations de l'assistant social mis à disposition par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France (CIG) pour le personnel communal, de une à quatre par mois ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention y afférent.

**Résultat du vote** : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 4) - **APPROUVE** la nouvelle répartition du temps de travail des agents du service Etat Civil, Elections, Cimetières, comme suit :

**I) HORAIRES DE TRAVAIL DU LUNDI AU VENDREDI :**

Du lundi au jeudi : 8h45–12h et 13h30-17h45

Le vendredi : 8h45–12h et 13h30-16h45

Ces horaires s'imposeront à tous les agents du service, y compris les agents assurant l'accueil, et les plages variables seront supprimées.

**II) HORAIRES DE TRAVAIL DU SAMEDI :**

Le samedi : 8h45-12h15

Les agents travaillant en binôme, les samedis matins seront effectués à tour de rôle sur la base des semaines paires et impaires. Chacun assurera 22 samedis. Les samedis de Pâques et de la Pentecôte continueront d'être fermés, ainsi qu'un samedi en juillet et un samedi en août, afin de respecter, autant que faire se peut, l'alternance d'un samedi travaillé sur deux.

**III) DROIT A CONGES :**

Le droit à congés reste inchangé, soit :

- 25 jours de congés annuels
- 2 jours de fractionnement (lorsque les conditions d'attribution sont remplies)
- 17 jours RTT

Et récupération des jours fériés qui tombent sur des jours chômés

Les heures effectuées pour les mariages seront à récupérer les lundis matins, dans la mesure du possible.

Les heures à récupérer suivront le même circuit de validation que les congés.

En aucun cas, elles ne pourront être accolées à des jours de congés.

Pour information, cette nouvelle organisation du temps de travail représente :

- Sur 2017 1 591h ou 1 595h
- Sur 2018 1 601h ou 1 599h
- Sur 2019 1 594 h ou 1 592h.

Une variation de quelques heures sur l'année est possible en fonction de l'affectation des agents sur des semaines paires ou impaires.

**Résultat du vote** : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 5) - **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes concernant des prestations de travaux et d'entretien du patrimoine de la Commune d'Ermont et des syndicats intercommunaux Jean Jaurès et Van Gogh – Corps d'état : Maçonnerie – Menuiserie – Plomberie ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

**Résultat du vote** : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 6) - **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes concernant les prestations d'analyses microbiologiques d'échantillons alimentaires et de prélèvements de surface à destination des restaurants scolaires, de la structure Petite Enfance et du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune d'Ermont ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

**Résultat du vote** : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 7) - **AUTORISE** le Maire à signer le protocole transactionnel dans le cadre de la médiation judiciaire entre la Commune d'Ermont et Monsieur NOBLE et tout document afférent.

**Résultat du vote** : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 8) - **APPROUVE** le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Commune d'Ermont et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val d'Oise (CPAM 95) concernant 28 emplacements de stationnements (26 emplacements de stationnement sur le parking rue de la Halte ainsi que de 2 emplacements PMR - Personnes à Mobilité Réduite - rue Saint Flaive Prolongée) ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et tout document afférent (avenant compris).

**Résultat du vote** : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 9) - **APPROUVE** la convention entre l'académie de Versailles et la commune d'Ermont pour l'aide au fonctionnement du Centre d'Information et d'Orientation (CIO) d'Ermont précisant que la Commune d'Ermont met gratuitement à disposition des bureaux et des locaux administratifs de l'espace jeunesse pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;  
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;  
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.  
**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**
- 10) - **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux travaux de terrassement de la butte de terre, à procéder à la division et au plan de bornage des terrains, à signer et déposer les autorisations d'urbanisme correspondantes sur les parcelles cadastrées AP 597, AP 471 situées rue Paul Bourget, afin de permettre la réalisation du projet de la Municipalité, consistant en la vente d'une surface libre engazonnée d'environ 1 101 m<sup>2</sup>, en 3 lots viabilisés pour la construction de pavillons.  
**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**
- 11) - **APPROUVE** la convention de mise à disposition et d'acquisition de matériel d'occasion entre la commune d'Ermont et la société Pick Up Store au profit de la Maison de Services au Public ;  
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document s'y afférant ;  
**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**
- 12) - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec la Commune de Domont, la convention de mise à disposition de huit chars (4 plateaux et 8 tracteurs) à titre gratuit, pour l'organisation de leur carnaval, du Samedi 25 Mars 2017.  
**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

#### IV - EDUCATION

##### Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - **SOLLICITE** une subvention d'aide à l'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de 5000 euros, pour l'achat de matériel informatique portable et la formation des agents à l'utilisation du progiciel Ciril par la commune, afin de moderniser le système de comptage des heures de présence des enfants dans les accueils de loisirs dans le cadre du calcul de la prestation de service de la Caisse d'allocations Familiales et afin de faciliter la gestion de la facturation des actes par la direction de l'Action Educative ;  
 - **DEMANDE** l'autorisation de commencer les tests sur le progiciel sur un accueil de loisirs avant la notification de la subvention sans que cela ne crée aucun droit au profit de la commune pour l'attribution des aides financières,  
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à la demande de subvention.  
**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**
- 2) - **DECIDE** d'attribuer aux écoles maternelles Victor Hugo et Eugène Delacroix et élémentaire Eugène Delacroix les subventions complémentaires pour soutenir les projets culturels, sportifs et de plein air selon les tableaux ci-dessous :

Ecoles	Thématique	Niveaux et enseignants	Objectifs du projets	Lieux	Périodes	Nbre d'enfants concernés	Nbre de jours	Budget du projet	Subvention complémentaire demandée	Subvention proposée
Maternelle V. Hugo	Stage de poney	Petite section à grande section	Etre confronté à un nouvel environnement, développer la maîtrise de l'équilibre et des dissociations segmentaires, acquérir des connaissances pratiques et théoriques relatives à l'équitation et au poney.	Le Plessis Bouchard	Du mois de décembre 2016 au mois de juin 2017	146	3 séances de 2 heures	7 192,50 €	1000 €, crédits scolaires déjà octroyés: classe transplantée (1677,54 €) et transport (945 €)	1 000,00 €
Maternelle V. Hugo	Prévention de l'échec scolaire à partir des lois naturelles d'apprentissage	2 classes de maternelle	Que chaque enfant soit capable de : faire ses propres expériences, s'engager dans l'apprentissage, acquérir des automatismes.	Ecole V. Hugo	Année scolaire 2016/2017 et les suivantes	50	non précisé	2 170,68 €	2 170,68 €	2 170,68 €
Maternelle E. Delacroix	Création d'un jardin potager et land art	10 classes de la Petite section à la grande section	Explorer le monde du vivant, mobiliser le langage, explorer le monde: le temps, apprendre ensemble.	Le sas d'entrée de l'école	Toute l'année scolaire	300	non précisé	2 230,00 €	2 230,00 €	800,00 €
								<b>TOTAL</b>	<b>5 400,68 €</b>	<b>3 970,68 €</b>

Ecoles	Thématique	Niveaux et enseignants	Objectifs du projets	Lieux	Périodes	Nbre d'enfants concernés	Nbre de jours	Budget du projet	Subvention complémentaire demandée	Subvention proposée
Maternelle V. Hugo	Stage de poney	Petite section à grande section	Etre confronté à un nouvel environnement, développer la maîtrise de l'équilibre et des dissociations segmentaires, acquérir des connaissances pratiques et théoriques relatives à l'équitation et au poney.	Le Plessis Bouchard	Du mois de décembre 2016 au mois de juin 2017	146	3 séances de 2 heures	7 192,50 €	1000 €, crédits scolaires déjà octroyés: classe transplantée (1677,54 €) et transport (945 €)	1 000,00 €
Maternelle V. Hugo	Prévention de l'échec scolaire à partir des lois naturelles d'apprentissage	2 classes de maternelle	Que chaque enfant soit capable de : faire ses propres expériences, s'engager dans l'apprentissage, acquérir des automatismes.	Ecole V. Hugo	Année scolaire 2016/2017 et les suivantes	50	non précisé	2 170,68 €	2 170,68 €	2 170,68 €
Maternelle E. Delacroix	Création d'un jardin potager et land art	10 classes de la Petite section à la grande section	Explorer le monde du vivant, mobiliser le langage, explorer le monde: le temps, apprendre ensemble.	Le sas d'entrée de l'école	Toute l'année scolaire	300	non précisé	2 230,00 €	2 230,00 €	800,00 €
								<b>TOTAL</b>	<b>5 400,68 €</b>	<b>3 970,68 €</b>

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

## V - CULTURE

### Le CONSEIL MUNICIPAL :

#### Théâtre :

- 1) - **APPROUVE** la proposition de tarification des activités culturelles organisées au sein du théâtre municipal et programmées pour la saison 2017/2018 et les modes de règlement afférents mis en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012.  
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder, par décision municipale, à toutes les modifications nécessaires des régies de recettes concernées, à accomplir l'ensemble des démarches et signer les documents afférents.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

#### Conservatoire :

- 2) - **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire des activités du Conservatoire Jacques Juteau pour l'année scolaire 2017/2018 ;  
- **APPROUVE** le maintien de l'option spectacles ;

- **APPROUVE** le renouvellement de l'offre de bienvenue accordée dans le cadre de l'opération annuelle d'accueil des nouveaux ermontois ;
- **APPROUVE** le renouvellement de l'offre accordée à tout détenteur d'un Pass'jeune ;
- **AUTORISE** la gratuité d'inscription aux cours de formation musicale pour les élèves inscrits aux ateliers musicaux du Service Municipal Jeunesse, au titre des échanges pédagogiques et des partenariats mis en place entre le Conservatoire et ce dernier.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

## **VI - ENFANCE, JEUNESSE, SENIORS**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

### **Centres Socio-Culturels et Maison de Quartier :**

- 1) - **APPROUVE** les axes du projet social de la Maison de Quartier des Espérances ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions et tous documents afférents à l'obtention des agréments « Animation Globale » et « Animation collective Famille » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise pour la période 2017-2020

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

## **VIII - FINANCES**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- 1) - **DECIDE** de maintenir les taux d'imposition communaux pour l'année 2017 par rapport à 2016 comme suit :
  - ◆ Taxe d'habitation : 15,42 %
  - ◆ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 18,04 %
  - ◆ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 82,41 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire de procéder à la notification de la délibération à l'administration fiscale.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

## **V - REGLEMENTS ET APPROBATIONS DIVERS**

Néant.

*L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 20h25.*



Pour extrait conforme,

*(Signature)*  
Le Maire,  
Hugues PORTELLI.

**NB :** Les annexes aux délibérations ci-dessus votées lors de la séance du Conseil municipal du 22 mars 2017 sont consultables en mairie, auprès du Secrétariat du Conseil (1<sup>er</sup> étage de la mairie principale), aux heures d'ouverture de la mairie principale.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu succinct du Conseil Municipal est affiché en mairie et sur l'ensemble de la commune sur les panneaux officiels prévus à cet effet, sous huitaine.

**AFFICHE le 29 mars 2017**